

Conditions Générales de Vente de MIXAD - topVendeur

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles MIXAD, Société Anonyme au capital de 83 289 Euros, dont le siège social est sis au 15 rue Bienvenue, 22300 Lannion, met à disposition de l'abonné un service de multi diffusion d'annonces sur Internet (le 'Service'). Ces conditions Générales sont éventuellement complétées par des conditions particulières sur le formulaire d'inscription.

Article 1 : Acceptation des Conditions Générales

Le Service est proposé à l'abonné, sous réserve de son acceptation des présentes Conditions Générales. L'abonné déclare et reconnaît, en conséquence, avoir lu les présentes Conditions Générales. Le seul fait d'utiliser ledit Service entraîne l'acceptation pure et simple des présentes Conditions Générales. Le Service est exclusivement réservé aux personnes juridiquement capables de souscrire des contrats en droit français. MIXAD se réserve la possibilité de modifier en tout ou partie et à tout moment les présentes Conditions Générales. Il appartient en conséquence à l'abonné de se référer régulièrement à la dernière version des Conditions Générales disponible en permanence sur ce site. L'abonné est réputé accepter cette dernière version à chaque nouvelle utilisation du Service. En cas de non respect par l'abonné des présentes Conditions Générales, MIXAD se réserve le droit de lui refuser l'accès à ce Service.

Article 2 : Description du Service

Le Service permet à l'abonné de déposer des annonces en grande quantité, pour un prix forfaitaire. Ces annonces seront diffusées et mises en ligne sur les sites partenaires de MIXAD, et sous réserve des accords en cours. Le Service est réservé aux professionnels qui ne peuvent en aucun cas revendre les annonces à l'unité.

Article 3 : Dépôt des annonces

Les annonces sont transmises par les abonnés, par saisie sur formulaire en ligne, ou par fichier via une procédure ad hoc, ou encore via une interface directe entre le système informatique de l'abonné et MIXAD. Pour éviter toute contestation tardive, MIXAD invite l'abonné à vérifier son annonce dès la première parution. La durée de mise en ligne des annonces est celle du forfait. Pendant toute la durée de mise en ligne de ses annonces, l'abonné peut les modifier (hors changement de catégorie) ou les supprimer, directement sur le site, ou via le fichier d'échange selon le principe de 'l'annule et remplace', le dernier fichier transmis faisant foi.

Article 4 : Engagements de l'abonné

L'abonné s'engage notamment à ce que les annonces qu'il transmet à MIXAD pour diffusion sur Internet :

- soient exactes et véridiques
- respectent les droits d'auteurs, les droits des brevets, les droits des marques, les autres droits de propriété intellectuelle.
- n'enfreignent aucune loi ou règlement
- ne soient pas diffamatoires, médisantes ou calomnieuses

L'abonné autorise MIXAD à diffuser et exploiter les annonces transmises, et ce dans le cadre de l'utilisation du Service.

Article 5 : Responsabilité

Les annonces diffusées sont éditées et mises en ligne sous la seule responsabilité de leurs auteurs respectifs. MIXAD décline toute responsabilité quant à l'exactitude de ces annonces. Les textes des annonces paraissent sous la responsabilité de l'abonné. MIXAD n'est que le support des petites annonces déposées. L'abonné s'engage donc à indemniser MIXAD de tout préjudice qu'il subirait de ce chef et garantit MIXAD contre toute action fondée sur ces insertions.

Il est précisé que MIXAD n'intervient en aucun cas dans les transactions entre acheteurs et vendeurs. MIXAD n'assume aucune responsabilité sur la qualité, la sûreté, la licéité des articles répertoriés, la véracité ou l'exactitude dans les annonces mises en ligne, la capacité des vendeurs à vendre lesdits biens ou services ni la capacité des acheteurs à payer lesdits biens ou services. Nonobstant ce qui précède, MIXAD se réserve le droit de refuser purement et simplement, sans devoir en préciser les motifs, une annonce dont la nature, le texte ou la présentation apparaîtraient comme contraires à ses intérêts moraux ou commerciaux, sans autre obligation que de rembourser des sommes éventuellement versées. L'abonné s'engage à garantir, indemniser et dédommager MIXAD de tout dommage, perte, manque à gagner, plainte, responsabilité et frais que pourrait subir MIXAD si sa responsabilité se trouvait engagée par un tiers, du fait d'une action ou d'une plainte, émanant d'un tiers, consécutive au dépôt d'une petite annonce en violation des règles contenues dans les présentes Conditions Générales.

Article 6 : Limitation de Responsabilité

MIXAD emploiera ses meilleurs efforts pour maintenir le Service dans un état opérationnel. Toutefois, il s'agit d'une obligation de moyens et MIXAD n'offre aucune garantie que le fonctionnement ininterrompu et/ou la continuité du service pourront être assurés. A ce titre, la responsabilité de MIXAD ne pourra pas être recherchée en cas de défauts qui pourront exister ou de dommages (coûts, perte de profits, perte de données ou dommages directs ou indirects) qui pourront naître de l'utilisation du Service par l'abonné, ou de l'impossibilité d'y avoir accès. La responsabilité de MIXAD ne saurait être engagée, directement ou indirectement, dans les transactions qui obéissent aux règles générales du Code Civil ([art. 1641](#) et suivants).

Article 7 : Prix et mode de paiement

Le prix du Service est défini sur le formulaire d'inscription, en fonction du forfait choisi par l'abonné. MIXAD se réserve la possibilité de réviser ses tarifs à tout moment. MIXAD s'engage à en avvertir l'abonné au moins un mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. Le paiement s'effectue par prélèvement mensuel sur le compte indiqué par l'abonné sur le formulaire d'inscription.

Article 8 : Données personnelles

Conformément à l'article 26 de la loi « Informatiques et Libertés », l'abonné est informé que les informations nominatives recueillies dans le cadre du service sont nécessaires pour son bon fonctionnement. L'abonné dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression et d'opposition à la cession de ses données, qu'il peut exercer en envoyant un courrier à MIXAD – 15 rue F. Bienvenue – 22300 Lannion ou par courrier électronique à : information-mixad@mixad.com.

Article 9 : Dispositions diverses

Le présent contrat est conclu pour une période indéterminée. Il prend effet à compter de la date de signature du formulaire d'inscription et pourra être résilié par l'une des parties par lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve du respect d'un préavis de deux mois. En cas d'inexécution par l'une des parties d'une quelconque de ses obligations, le présent contrat pourra être résilié par l'autre partie deux semaines après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet.

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de contestation sur son interprétation ou sur l'exécution de l'une quelconque de ses stipulations et à défaut d'accord amiable entre les parties, les tribunaux de Paris ou Guingamp seront seuls compétents.